

Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe

Position	Détachement sur contrat
Date de vacance	01/09/2021 – création de poste
Date de publication	
Grade	Administrateur (trice) des finances publiques adjoint(e) – AFiPA, Inspecteur (trice) principal(e) des finances publiques (IP) Inspecteur (trice) divisionnaire des finances publiques hors classe (IDIV HC)
Fonction	Agent comptable
Adresse d'affectation	Syndicat Mixte Ouvert de Guadeloupe Chemin de Blanchard - 97190 Le Gosier - Guadeloupe
Description de la structure	<p>En Guadeloupe, la crise chronique de l'eau que connaissent les habitants est la résultante de nombreuses défaillances observables à divers degrés chez tous les opérateurs de l'archipel : problèmes de gouvernance, d'organisation des services, de maîtrise des dépenses et des recettes, de capacités techniques et financières...</p> <p>Cette situation se caractérise aujourd'hui par des symptômes structurels parmi lesquels, entre autres, la difficile comptabilisation des volumes consommés, des rendements de réseaux très faibles et des ruptures d'approvisionnement inopinées mettant en exergue une dégradation continue du service rendu à l'utilisateur. Cette situation entraîne une perte de confiance des abonnés à l'égard de ces services publics et par la suite, une forte érosion du consentement à payer, induisant un taux élevé d'impayés, un déficit des opérateurs ne pouvant plus assurer de manière pérenne l'entretien et le renouvellement des ouvrages.</p> <p>Face à ce constat et après plusieurs tentatives infructueuses ou incomplètes de mutualisation de la gestion, la loi n° 2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe prévoit la création au 1er septembre 2021 d'un établissement public local à caractère industriel et commercial. Cette réponse constitue une première étape pour améliorer la qualité des services publics d'eau et d'assainissement au bénéfice des usagers de Guadeloupe.</p> <p>Le syndicat exercera les compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • eau potable et assainissement des eaux usées • défense extérieure contre l'incendie, • gestion des eaux pluviales urbaines, • gestion d'un service d'information, de recueil et de traitement des demandes des usagers, • étude, exécution et exploitation de tous les travaux, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, hors celles relevant de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations <p>Les effectifs de la Régie regrouperont les effectifs des anciens opérateurs de l'eau en Guadeloupe et seront d'environ 500 personnes avec des contrats de travail privé et des fonctionnaires territoriaux.</p> <p>Sur l'eau potable, les chiffres clés (données 2018) de ces services publics sont les suivants :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Périmètre : 27 communes, 384 000 habitants, 167 000 abonnés ; • Chiffre d'affaires eau consommée : 96 M€HT/an pour 30 Millions de m3, et environ 650000 factures par an; • taux d'impayés actuel: 33 % • Chiffres d'affaires travaux : 40 M€HT/an ; <p>Des projets de travaux neufs sont ou seront à programmer (réparation canalisations d'eau potable ; mises aux normes et extension des stations d'épuration).</p> <p>L'EPIC sera chargé dès 2021-2022 de la facture unique de l'eau sur 27 communes et de son recouvrement.</p> <p>Le nombre estimé de marchés nécessaires à l'exploitation et aux investissements pour l'eau potable est de 60.</p> <p>L'inventaire comptable des biens immobilisés est à reconstituer entièrement à partir des bases de données des opérateurs sortant et d'un inventaire physique diligenté par les services de la préfecture en 2019.</p> <p>L'ensemble du système d'information comptable et financier sera repris à partir de celui d'un opérateur existant. Son périmètre fonctionnel et/ou ses interfaces avec les logiciels de paie, de facturation, d'achats, de gestion du patrimoine sont à mettre à jour avec le regroupement des autres systèmes d'information existant. Il couvrira les 6 activités portées par la Régie., majoritairement gérées en M4 selon le plan de compte M49.</p>
<p>Descriptif du poste</p>	<p>L'agent comptable est rattaché (e) au directeur général de la régie. Il (elle) assiste aux séances du conseil syndical avec voix consultative</p> <p>En phase de montée en charge de la régie, il/elle a pour missions principales de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir les missions de l'agence comptable, étudier l'opportunité de la création d'un service facturier, en dépenses et/ou en recettes, construire l'articulation avec les missions d'ordonnateur ; • Dans le cadre de la réflexion globale sur l'organigramme de la Régie, proposer une organisation et un dimensionnement de l'agence comptable, l'intégration de personnels issus de agences comptables d'opérateurs de l'eau (comptabilité fournisseurs, comptabilité clients, service de recouvrement ...) • Dans le cadre du projet de création du système d'information financier (SIF), définir les besoins fonctionnels de l'agence comptable et leur articulation avec les fonctionnalités d'ordonnateur, participer à l'analyse des offres logicielles, au choix, au paramétrage et à la mise en œuvre du SIF et de ses interfaces avec les applicatifs métiers ; • Étudier plus particulièrement la mise en œuvre des missions de facturation et recouvrement de la Régie d'un point de vue juridique, réglementaire, informatique et organisationnel prenant en compte la facture unique de l'eau, la volumétrie du service, le développement du paiement mensuel etc ; <p>En phase d'exploitation courante, les missions de l'agent comptable sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ses missions réglementaires, l'encadrement des effectifs de l'agence comptable, le conseil et l'implication dans l'amélioration continue des processus et systèmes d'information contribuant aux paiements et

	<p>encaissements de la régie, la formation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • la préparation de l'élargissement des activités à l'assainissement ; • la contribution à la structuration d'inventaires comptable et technique cohérents entre eux et entre services publics
<p>Profil souhaité</p>	<p>Le titulaire du poste devra connaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Les règles du plan comptable général et de la comptabilité publique, en particulier celle prévue par l'instruction M49 ; > Les techniques comptables et budgétaires, notamment celles définies dans le cadre des instructions M49 et M57 ; > Les modalités d'élaboration d'un budget, et la tenue d'une comptabilité analytique > Les modalités de gestion d'une trésorerie publique ; <p>Dans son rôle de conseil à l'ordonnateur, le titulaire du poste devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Savoir produire une analyse bilancielle de l'EPIC > Savoir concevoir et gérer des tableaux de bord des activités financières > Savoir produire tout commentaire ou note argumentés sur les comptes permettant d'apprécier la situation financière de l'EPIC > Savoir proposer des solutions techniques dans la gestion des projets de l'EPIC ou dans son fonctionnement budgétaire, et des solutions dans la conduite du changement ; <p>En matière juridique, le titulaire du poste devra maîtriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Les connaissances juridiques relatives à l'environnement administratif de l'EPIC, notamment les textes et directives réglementaires à caractère comptable et financier applicables > La réglementation fiscale applicable à l'EPIC ; > La réglementation et les procédures du code des marchés publics ; <p>En matière managériale, le titulaire du poste devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Encadrer et former le personnel du service comptable aux évolutions des règles comptables et juridiques pour une application efficace au sein de l'EPIC ; > Savoir participer à la dynamique collective de l'EPIC ; > Contribuer dans ses relations au développement de l'esprit d'équipe et de solidarité dans le fonctionnement administratif de l'EPIC ; > Montrer une capacité d'écoute, d'analyse et de synthèse afin de conseiller utilement la Direction de l'EPIC et de l'ensemble des acteurs financiers et comptables de l'EPIC ; > Anticiper et faire preuve d'esprit constructif dans la formalisation de solutions ; d'emploi) interlocuteurs internes / externes, participation aux instances de direction <p>Savoirs être attendus : collaboration, écoute, clarté à l'écrit et à l'oral, approche pluridisciplinaire, intérêt et appétence pour les systèmes d'information, management naturel dans un contexte complexe, capacité d'adaptation au contexte, pragmatisme.</p>

	<p>Le.la candidat.e pourra illustrer ses compétences et savoirs être par une expérience significative dans les domaines requis et en tant qu'agent comptable d'un établissement public national ou local. A défaut, une expérience dans la gestion comptable et financière de collectivités locales sera appréciée.</p>
<p>Dépôt des candidatures et contacts</p>	<p>Les candidatures (CV, lettre de motivation et avis du directeur) <u>doivent impérativement être adressées au Bureau RH-1B</u> par la voie hiérarchique. Vous transmettez la version dématérialisée de vos éléments de candidature à l'adresse suivante : <u>bureau.rh1b-mobexterne.et.ac@dgfip.finances.gouv.fr</u></p> <p>Date limite de dépôt des candidatures : 21 juillet 2021</p> <p>Les règles de gestion s'appliquent aux candidats (es) qui postulent un poste en mobilité (notamment s'agissant du délai de séjour).</p> <p>Les cadres qui candidatent sur d'autres offres (DGFIP ou hors DGFIP) sont invités à le préciser.</p> <p>Le bureau RH-1B transmet à l'établissement les candidatures les plus adaptées au poste. Toute candidature qui ne transiterait pas par le bureau RH-1B recueillera un avis défavorable de la part de la DGFIP.</p> <p><u>Renseignements sur le poste :</u> Richard SAMUEL, pilote chargé de la préfiguration, tél. 0690 52 59 41 <u>rsamuel@cr-guadeloupe.fr</u></p> <p><u>Stéphane HAMON, directeur des pôles métiers de la Guadeloupe tél. 05 90 99 14 03</u> <u>stephane.hamon@dgfip.finances.gouv.fr</u></p> <p><u>Renseignements sur la situation administrative : DGFIP RH1B :</u></p> <p>Patricia LABOUR, Tél : 01 53 18 00 21 <u>patricia.labour@dgfip.finances.gouv.fr</u></p> <p>Romain LASSAUZE, Tél.: 01 53 18 33 51 <u>romain.lassauze@dgfip.finances.gouv.fr</u></p> <p>Mme Dominique VALENTI, Tél : 01 53 18 02 29 <u>dominique.valenti@dgfip.finances.gouv.fr</u></p> <p>Pascale MAGNASCHI, adjointe à la responsable du pôle mission transverses Tél : 01 53 18 07 16 <u>pascale.magnaschi@dgfip.finances.gouv.fr</u></p>